

# du consentement

Geneviève  
Fraisse

ÉDITION AUGMENTÉE

Seuil





## **Du consentement**



Geneviève Fraisse

# Du consentement

essai

suivi d'un épilogue inédit *Et le refus de consentir ?*

Éditions du Seuil

La première édition de ce livre a été publiée  
dans la collection « Non conforme »

ISBN 978-2-02-137846-7  
(ISBN 978-2-02-087814-2, 1<sup>re</sup> publication)

© ÉDITIONS DU SEUIL, JANVIER 2007, ET OCTOBRE 2017 POUR L'ÉPILOGUE

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

[www.seuil.com](http://www.seuil.com)

## *Préface*

L'éditrice me presse de donner à la lectrice et au lecteur quelques explications personnelles. Cela n'est pas si facile. Consentir : j'ai longtemps pensé que l'acte de consentir relevait de l'intimité la plus grande, mélange de désir et de volonté dont la vérité gisait dans un moi profond. Lorsque j'ai entendu ce mot de consentement dans des enceintes politiques, Parlement européen, débats télévisuels, discussions associatives, j'ai compris qu'il pénétrait dans l'espace public comme un argument de poids.

Je voyais bien que la raison du consentement, utilisée pour défendre le port du foulard, ou le métier de prostituée, s'entourait de principes politiques avérés, la liberté, la liberté de choisir, la liberté offerte par notre droit ; et la résistance, la capacité de dire non à un ordre injuste. Car dire « oui », c'est aussi pouvoir dire « non », l'âpreté de l'établissement d'un viol nous le rappelle méchamment. Hormis le politique, il en va de la vérité entre les êtres.

L'espace public semble rarement propice à l'émotion. On y prend place fort d'une responsabilité, ou d'une ambition. Parfois, derrière les phrases, les textes, les discours, on entend le corps qui parle, son histoire, ses affects, ses raisons. Lorsque je me suis trouvée dans l'hémicycle du Parlement européen, ce n'était pas une nouveauté. Pour avoir été plongée dans le Mouvement de libération des femmes dans l'après 68, pour avoir choisi de défendre cet objet théorique dans l'espace académique de la recherche scientifique, pour avoir accepté abruptement une fonction politique dans le temps fort de la gauche plurielle, j'avais fait l'expérience de la « publicité » de cet objet curieux, le féminisme, le droit des femmes, l'égalité des sexes.

C'est parce que le Mouvement de libération des femmes était en pointillé dans le printemps révolutionnaire de 68 qu'il prit, dès les années suivantes, comme une traînée de poudre. C'était la pièce manquante dans le puzzle de la subversion, c'était la conséquence nécessaire du croisement entre rêve de révolution et libération sexuelle. Rien de nouveau si on songe aux révolutions précédentes, 1789, 1848. Le féminisme accompagnait l'irruption du peuple et y trouvait en même temps un point de départ. La rupture fut profonde, et politique. L'annonce de 68 s'entendait dans la mobilisation contre la guerre du Vietnam ; et cela n'était pas contradictoire avec la volonté de faire sauter le verrou des mœurs. Il m'a toujours semblé faux de montrer la dynamique de 68 comme une affaire plus morale que politique. Et il m'a



semblé encore plus simpliste de ramener le MLF à une histoire, fût-elle essentielle et fondamentale, de pilule et d'avortement. C'était bien plus parce que c'était politique. C'était, justement, la conquête d'un espace public.

Ainsi le mouvement des femmes fut l'issue politique de 68 autant que le creuset de mes questions intellectuelles. Il y avait un passé féministe, une histoire des révoltes, une pensée de la subversion. Nous, les féministes, nous étions toujours bêtement renvoyées à l'agitation des slogans, quand il me semblait plutôt que nous étions prises dans un double mouvement, inventer des raisons nouvelles de la liberté des femmes et de l'égalité des sexes, et accéder à une époque qui ne pouvait plus ignorer qu'elle avait un passé, une histoire, une mémoire. J'ai voulu poursuivre cette double raison de comprendre, la logique de la révolte et la logique de l'inscription historique.

Les logiques de la révolte et les logiques de l'histoire me menèrent, à l'automne 1973, sur le chemin des archives, et d'abord celles de ces femmes de 1848 qui décidèrent de publier un quotidien féministe en pleine révolution. Je leur dois beaucoup, à ces femmes qui débarquèrent dans l'espace public sans hésitation, le temps de quelques mois, chaque jour, de mars à juin 48. Intelligible est le mot qui vient ensuite : l'espace public mérite, exige l'intelligibilité. Quelques-unes d'entre nous, toutes disciplines confondues, se firent donc historiennes, car l'histoire pouvait fournir des traces d'intelligibilité.

Historiennes avec Simone de Beauvoir qui accompagnait le projet sartrien d'un récit télévisuel autobiographique vu du point de vue des luttes ; historienne philosophe avec les amis de la revue *Les Révoltes logiques*, qui firent d'entrée de jeu une place à « la pensée féministe ». C'était en 1974, dans la dynamique gauchiste, sans conteste. À côté de l'enseignement de la philosophie, plus rien ne m'intéressait que la généalogie de la pensée contemporaine de l'égalité des sexes et, à l'horizon, la reconstruction de la pensée des sexes dans l'histoire philosophique.

À l'espace public d'un mouvement de libération succédèrent les revues, les colloques, les débats, l'entrée au CNRS et le démarrage du Collège international de philosophie, le projet de l'« Histoire des femmes ». C'était en 1983, dans la dynamique mitterrandienne. L'irruption dans l'espace académique n'ôta, cependant, rien à la fragilité de l'objet théorique : inexistant, cet objet, trop militant, ou trop sexuel, ai-je encore lu dans mes rapports « scientifiques » en 2005... N'empêche : je fais partie de ces quelques chercheuses, plutôt chanceuses à mes yeux, à qui on reconnut le droit de faire un travail de la pensée qu'aujourd'hui encore j'appellerais « question des sexes ». Tant pis pour le « genre », trop « cache-sexe » justement.

Et puis cela prit du temps, la plongée dans les textes, dans l'histoire, et la construction des questions, « service domestique », « démocratie exclusive », « raison des femmes », « deux gouvernements », controverses

multiples, historiques et politiques. Les années 1980, qui virent la reconnaissance étatique du féminisme, furent aussi celles des groupes de recherche. Accumuler le savoir fut une priorité. Après 1990 vint le renouveau de la lutte féministe avec le débat sur la parité. Pour ceux et celles qui y virent une réduction politique des idéaux d'égalité, il faut répondre que, comme au temps de la lutte pour l'avortement, un thème sert à condenser les énergies multiples d'un moment d'histoire. Loin de sa médiatisation volontiers caricaturale, le terrain des paroles individuelles et collectives n'est jamais réducteur.

En 1997, alors que je venais de m'autoriser à reprendre l'histoire philosophique de la différence des sexes et que je me soumettais au rituel du passage de la thèse sur travaux, les socialistes, revenus au pouvoir, s'inquiétèrent d'avoir « oublié » les femmes. Ce n'était pas la première fois. Ils résolurent le problème par une demi-mesure, en pêchant une personne de la société civile, féministe, engagée, en me nommant déléguée interministérielle aux Droits des femmes. Si j'ai dit « oui », après avoir pensé « non », ce fut par souci de cohérence, intime et publique. De la pratique d'un mouvement politique à la réflexion théorique, puis en retour, dans un mouvement inverse, de la réflexion à l'action, c'est une chance, et une fierté, d'avoir suivi ces deux chemins du savoir et du faire, une fois dans un sens, une fois dans l'autre. Depuis toujours, l'image de l'engagement, même si je l'ai utilisée, me paraît moins intéressante que celle de la dialectique concentrée entre théorie et pratique. Les

manuels de philosophie séparent « la pensée » et « l'action » ; les intellectuels ont privilégié un temps le mot d'engagement, le gauchisme teinté de maoïsme réussit à inventer la « pratique théorique ». Après coup, je sais que les allers-retours entre théorie et pratique, sur l'unique point que je connais, l'égalité des sexes, ne sont pas vains.

La pratique des institutions politiques a duré sept années puisque, à la suite des socialistes, les communistes me proposèrent d'être « la numéro deux » (femme-féministe-société civile) de leur liste « ouverte » pour les élections européennes de 1999. J'ai donc travaillé sept années dans le monde politique, déléguée interministérielle, puis députée européenne, sans jamais avoir adhéré à un parti politique. C'est une fierté de féministe. J'ai attendu avec impatience de prendre le chemin du retour vers la recherche, après avoir accompli mon « service politique ». Pourquoi ne pas voir ainsi, comme une responsabilité tournante, un mandat d'élu(e) ?

C'est aussi un poste d'observation. C'est ainsi que certains mots du vocabulaire sont mis en relief ; et que d'autres se démonétisent. On pourrait commenter longuement les mots de « gouvernance », ou de « déficit démocratique », qui sont comme des bouées conceptuelles dans l'Union européenne ; ou, au contraire, mettre en lumière l'utilisation répétée d'un mot apparemment simple comme celui de « consentement ». J'ai clairement préféré cette deuxième option.

A la suite de l'accès à la citoyenneté offert à toutes et à tous, fallait-il définir l'individu démocratique par le consentement, par un acte singulier, un geste d'adéquation entre soi et soi, entre soi et le reste du monde ? Le droit de consentir, longtemps valorisé comme le consentement mutuel de deux volontés, pour le mariage ou le divorce, longtemps validé comme un signe d'émancipation personnelle et sociale, s'amplifiait d'un sens politique. Dire « oui » pouvait devenir plus subversif que dire « non ». Ce droit faisait preuve.

Or je n'en étais pas sûre. Trop court, comme argument.

En revanche, le consentement s'est imposé comme un mot clé, le mot fait pour ouvrir la porte des questions. En matière de liberté ou d'égalité des sexes, il faut clamer son opinion, pour ou contre, puis donner ensuite ses raisons. Pour ou contre la parité, pour ou contre la prostitution, pour ou contre la différence, ou l'indifférence des sexes. Nous sommes sommés de choisir, et bruyamment. Le reste, la démonstration, passe en second ; tant l'affect marque l'histoire sexuelle. Je préfère, pour ma part, une autre méthode, mettre de côté mon opinion, sans lâcheté, et trouver « la bonne question », porte ouverte sur un chemin réflexif. Au moment de la parité, j'avais ainsi séparé la question du « pouvoir » des femmes (de leur absence de pouvoir), entre les deux concepts de « gouverner » et de « représenter » ; de même, dans le débat sur le port du foulard ou la vente du sexe, le mot de consentement m'est apparu comme l'axe autour

duquel tournait le problème. Partir d'un mot comme du nœud qu'il faut défaire, c'est une façon d'apprivoiser la dispute, et de lui donner du contenu. Puis il est toujours temps de donner son opinion, d'agir selon son opinion.

C'est exprès que je mets ensemble deux revendications fondées sur le consentement, et tout à fait opposées, voire contradictoires : voiler ou dévoiler son corps, protéger ou exposer son sexe. Pudeur contre impudeur ; chassé-croisé de la subversion et de la soumission. Rapprocher ces deux débats, c'est déjà éliminer quelques obstacles, la question religieuse et la question morale. La même question, celle du sujet consentant, est posée, par la revendication des signes d'appartenance religieuse comme par les pourfendeurs de morale. Tant mieux : cela montre qu'il n'y a à débattre ni de religion ni de morale ; que l'affaire est ailleurs, c'est-à-dire dans la portée politique de l'acte de consentir.

La religion, toute religion fait l'impasse sur le concept d'égalité des sexes. Et la morale s'empêtre dans la double morale, une pour les hommes, une pour les femmes, même encore aujourd'hui. Si je prends le mot de consentir, si j'imagine penser le consentement comme un concept, j'ouvre la porte du rapport, de la relation entre les êtres. Consentir exprime un accord, consentir oblige à sortir de soi-même. Le sujet, homme ou femme, n'est pas autarcique. J'aime l'idée que le consentement entre sur une scène où se trouvent d'emblée plusieurs personnages.

Alors, ce mot étonnant brise notre représentation figée de la démocratie comme somme d'individus, comme multiplication de citoyens. J'ai beaucoup cherché, des années durant, à identifier les lieux de l'autonomie des femmes contemporaines. Ce travail sur le consentement m'entraîne, désormais, dans la pensée du lien, du mouvement de l'un vers l'autre des êtres, de chacun des êtres que nous sommes ; il faut bien reconnaître qu'on s'y perd, dans ce lien, dans la recherche du consentement, d'un « sentir ensemble ». Par là commence, ainsi, la construction d'un monde





## *Du consentement*

Voilà un mot fait pour tout le monde. Quoi de plus estimable que le consentement d'une personne ; quoi de plus rassurant aussi pour la personne en vis-à-vis ? Car il y a toujours deux êtres dans cette histoire, celui qui consent, et celui à qui on consent quelque chose. Le consentement est un acte intime, mais jamais solitaire. Il implique un rapport, mouvement de dire « oui » à autrui, ou de se dire « oui », ensemble. Dans la grande fresque des droits de l'humanité, le consentement individuel, singulier, garant du sujet et de son intégrité doit plaire à tout le monde ; et le consentement mutuel, par sa réciprocité, en est l'expression privilégiée. La mutualité du consentement désigne avant tout l'égalité des parties plutôt que l'éventuelle inégalité, ou disparité, des raisons de consentir. Dignité de l'être singulier, partage entre êtres humains, voilà une histoire agréable à nos oreilles.

Cependant, le consentement n'est pas toujours pur, il s'obscurcit de toutes sortes d'ombres portées sur sa

liberté; car le consentement peut être obtenu par la contrainte, peut être le fruit d'un rapport de force, implicite ou explicite. La contrainte use de la force physique, des mots qui font peur, de l'enfermement spatial, de la surveillance de l'emploi du temps. Qui peut l'ignorer ?

Que faire alors de ce mot, qui, tel un sésame, ouvre la porte à la controverse sur l'authenticité d'un choix, à porter le voile ou à se prostituer par exemple ? Et, tel un verrou, clôt la discussion politique en la réduisant à une affaire individuelle respectable ? Que faire de ce mot qui fait la dignité de l'individu démocratique et dont pourtant la juridiction internationale, à commencer par l'ONU, cherche désormais à se défaire ?

Tel est, en effet, le point de départ de ce livre : en l'an 2000, la *Convention contre la criminalité transnationale organisée* et son *Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* furent signés à Palerme. Ces textes sont un point d'orgue dans un débat plus que vif entre critiques de la prostitution et défenseurs du travail du sexe. Le *Protocole* déclare que le consentement d'une personne est « indifférent », hors de propos. « Irrelevant », dit la langue anglaise, c'est-à-dire sans pertinence. Il ne fait pas de différence, dans une situation de traite des femmes, entre celle qui dit « oui » et celle qui dit « non ». Ces dires sont sans efficace dans la pratique de la lutte contre la traite. La première conséquence est d'enlever le poids de la charge de la preuve des épaules de chaque « victime », de chaque individu. On ne tiendra donc pas compte du consente-

ment d'une femme à se prostituer si elle est prise dans un circuit de traite. Le consentement perd alors de son autorité. Telle est la lecture optimale de ce texte onusien. D'autres liront de manière plus restrictive l'indifférence au consentement ; juste comme une possibilité, pour les femmes, de ne pas être vues comme des complices de la traite. A la même date, dans l'hémicycle du Parlement européen, j'entends une élue verte brandir le consentement comme l'argument politique irréfutable pour distinguer la « prostitution forcée » de l'autre, la prostitution libre.

Ainsi, certains recourent au consentement comme un argument incontestable, quand d'autres prennent la précaution de le mettre entre parenthèses. L'enjeu est donc de taille puisque son invocation veut tout dire, ou, à l'inverse, rien dire. Drôle de situation, où s'affrontent une chose et son contraire, une conviction et un refus.

Alors, j'ai pris ce mot comme une question philosophique, bien que, hors du champ juridique, il ressemble rarement à un concept. Ce mot apparaît exceptionnellement dans un dictionnaire philosophique des années 1960, celui de Paul Foulquié<sup>1</sup>, et pourtant il s'entend très bien à l'oreille attentive ou distraite du premier curieux venu. Il suscite souvent un moment de silence, embarrassé, puis un intérêt plein de sous-entendus

1. Paul Foulquié, *Dictionnaire de la langue philosophique*, PUF, 1962.

intimes. Il se manifeste ensuite comme un objet de discussion qu'on tourne et retourne, sorte de cube où les diverses faces racontent chacune une histoire.

Exactement, il y a trois histoires et, à chaque fois, deux façons de la raconter. Nous aurons donc bien les six faces du cube.

La première histoire remonte à l'évolution du mariage, puis à la naissance du divorce moderne : donner son consentement si l'on est majeur, obtenir le consentement de ses parents si on est mineur, divorcer par consentement mutuel avec la loi démocratique. Les parties engagées dans le mariage comme dans le divorce doivent énoncer leur volonté. Les lois de l'amour, non écrites, usent aussi du consentement avec toutes les variations imaginables du oui et du non. Enfin, la comparaison entre mariage et prostitution alimente également, *a contrario*, l'invocation et le contenu du consentement.

La seconde histoire est également moderne et s'accroche à la réalité du contrat social discuté depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. L'adhésion à ce contrat social est-il une approbation, une acceptation, ou une soumission ? Peut-on y échapper ? Consentir, est-ce être libre, est-ce être conscient ? Comment savoir ? Il existe même, tout le monde connaît ces drôles de créatures, des « victimes consentantes ». Une victime consentante est-elle une personne dominée, ou un stratège de la survie ? La jeune Autrichienne échappée de huit années d'enfermement, sait-on à quoi elle a consenti ?

La troisième histoire commence avec la fin du XX<sup>e</sup> siècle,

François Bon  
*Après le livre*  
2011

Yves Citton  
*Renverser l'insoutenable*  
2012

Ami Bouganim  
*Vers la disparition d'Israël?*  
2012

Raphaël Liogier  
*Le Mythe de l'islamisation*  
2012

Mireille Delmas-Marty  
*Résister, responsabiliser, anticiper*  
2013

Dominique Rousseau  
*Radicaliser la démocratie*  
*Propositions pour une refondation*  
2015

Fethi Benslama  
*Un furieux désir de sacrifice*  
2016

Sylvie Laurent  
*La Couleur du marché*  
*Racisme et néolibéralisme aux Etats-Unis*  
2016

Frédéric Lordon  
*Les Affects de la politique*  
2016

Olivier Roy  
*Le Jihad et la Mort*  
2016

Didier Fassin  
*Punir*  
*Une passion contemporaine*  
2017



RÉALISATION : PAO ÉDITIONS DU SEUIL  
IMPRESSION : CORLET IMPRIMEUR À CONDÉ-SUR-NOIREAU  
DÉPÔT LÉGAL : OCTOBRE 2017. N° 137843 (00000)  
IMPRIMÉ EN FRANCE